

ARDÈCHE LARGENTIÈRE

COMMUNE de ST MELANY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL 11 Avril 2025

N° de la délibération
2025_11

Membres en exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Objet :
Travaux d'installation de la
radio-relève et télégestion
budget AEP

L'An deux mille vingt-cinq, le onze du mois d'Avril, à 16 heures 00, le conseil municipal de la commune de **Saint Mélany**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Didier PIOLAT, maire**.

Étaient présents :

Mesdames Lorraine CHENOT, Barbara DE SCHEPPER, Arlette OBRY, Lucy RENAULT, Paul ARNAUD, Vincent GUILLO, Didier PIOLAT, Loïs COLTEL, Fanny WALDSCHMIDT

Représentés :

Absent : Damien PETIT

Excusé : Roger LOMBARDOT

A été élu secrétaire : Mr Vincent GUILLO

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Monsieur le Maire propose de faire le point sur le projet d'installation de la Radio-relève et de télégestion et d'apporter des précisions concernant les différentes demandes de subventions.

Une demande de subvention d'un montant de 13 117€ à l'État dans le cadre d'une DETR à déjà été effectuée,

Une demande de subvention à l'agence de l'eau à aussi été effectuée, l'agence de l'eau a manifesté son intérêt pour le projet, mais ne pourra répondre favorablement à la demande,

Une demande d'un montant de 13 117€ au Conseil Départemental va être effectuée prochainement,

Le montant des travaux prévus s'élèvent à 32 794 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- De demander une subvention d'un montant de 13 117€ au Conseil Départemental,
- D'engager les travaux dès que l'accord de subvention est acquis.

Ainsi fait et délibéré à SAINT MELANY, les jour, mois, et an ci-dessus.

Le maire,
Didier PIOLAT

